

**Conseil Municipal du 23 mai 2020 à 9h00**  
**Salle des fêtes de SAINT SOZY**

**Présents :**

Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE, Messieurs Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL,

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. En raison de l'état d'urgence déclaré, la séance s'est tenue en présence d'un public limité à 10 personnes. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. Roland SEGUREL, est désigné (benjamin de l'assemblée)

En l'absence de Madame le Maire, Magali LIVENAIS, Monsieur Jean Philippe GAVET, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole.

Il constate que le quorum est atteint, et rend officiellement les clés de la mairie et de l'ensemble des bâtiments communaux qui étaient en possession de Madame le Maire et de ses trois adjoints.

Il laisse ensuite la parole au doyen de la séance, Monsieur Daniel LEVET.

Monsieur Daniel LEVET préside l'assemblée et l'élection du nouveau Maire et des adjoints.

**Election du Maire :**

Dans un premier temps, Mr Daniel LEVET, fait appel aux candidatures pour le poste de Maire.

Mr Jean Philippe GAVET présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages exprimés : 10

Mr Jean Philippe GAVET est élu Maire de la commune de Saint-Sozy.

**Détermination du nombre d'adjoints :**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GAVET élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment (article L.2122-2) le nombre des adjoints au maire est arrêté au nombre de trois.

**Election du premier adjoint :**

Dans sa prise de fonction, Monsieur le Maire, fait appel aux candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur Daniel LEVET présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Mr Daniel LEVET est élu 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Saint-Sozy.**

**Election du second adjoint :**

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 2<sup>nd</sup> adjoint au Maire.

Mme Sandrine ROUGIE présente sa candidature.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Majorité absolue : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 10

**Mme Sandrine ROUGIE est élue 2<sup>nd</sup> adjoint de la commune de Saint-Sozy.**

**Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.  
Monsieur Philippe CASTANET présente sa candidature.  
Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Majorité absolue : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 10

**Monsieur Philippe CASTANET est élu 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Saint-Sozy.**

Monsieur le Maire procède à la lecture des 7 points de la charte de l' élu local (artL2121-7 du CGCT).

Questions diverses :

- Lecture d'un mail de remerciement de Monsieur Gilles LIEBUS, Président de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne, concernant l'opération « masques pour les enfants» confectionnés par les couturières et couturiers bénévoles.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prise d'un arrêté concernant la réouverture de l'école du RPI à compter du lundi 25 mai 2020.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 10h15.

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Roland SEGUREL  
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,*